## REGLEMENT INTERIEUR LES ECURIES JUL HYPPOS

**> ADHESION ET LICENCE**: obligatoire, valable du 1° septembre N au 31 août N+1, permet la pratique régulière de l'équitation et/ou de bénéficier des tarifs préférentiels. Aucun remboursement en cas d'arrêt de l'équitation en cours d'année.

## L'INSCRIPTION A UNE SEANCE D EQUITATION VOUS ENGAGE.

Les séances sont maintenues quelque soit la météo.

Adhésion simple : 5% de remise sur les stages et activités (hors concours), participation à la vie du club, AUCUNE ABSENCE de pourra donner place à un rattrapage, quelque soit le motif de celle ci

Adhésion confort: 5% de remise sur les stages et activités (hors concours), participation à la vie du club,vJUSQU A 3 SEANCES RECUPERABLES selon les places disponibles, SI ET SEULEMENT SI LE COURS A ETE DECOMMANDE AU PLUS TARD LA VEILLE A 12H SUR LE SITE UNIQUEMENT htts://ecuries-julhyppos.cavasoft.fr. Aucune annulation ou réservation ne sera prise en compte par texto, mail ou autre

## => COURS: dates, formules et fonctionnement

**FORFAIT ANNUEL** du lundi 2 septembre 2024 au samedi 21 juin 2025. Pas de séances pendant les semaines de vacances scolaires. Séance d'une durée de 2h, en semaine paire ou impaire selon votre groupe. Règlement de la totalité de l'année à l'inscription (possibilité en plusieurs fois). Le cavalier est inscrit tacitement d'une séance à l'autre et s'engage à être présent à son cours d'équitation.

<u>FORMULE GRAINE DE CAVALIER 4-9ans</u>: le cavalier s'inscrit aux cours auxquels il souhaite participer, selon les places disponibles. Le règlement se fait à l'inscription. **Toute séance réservée est dûe, aucun report ou remboursement en cas d'absence, quelque soit le motif.** 

QUELQUE SOIT LA FORMULE: il est demandé au cavalier: d'être présent au moins 20min avant le début du cours afin de préparer sa monture, de prévoir le temps nécessaire après le cours pour les soins et le nettoyag du harnachement, de signaler toute anomalie à l'enseignant, de ne pas laisser le cheval sellé sans surveillance et de contribuer au rangement et à la propreté de la sellerie et des écuries. Chaque forfait est strictement personnel et ne peut pas être utilisé par un autre cavalier // Toute séance réservée est due // Le cavalier arrivant en retard ne pourra prétendre à rattraper le retard

=> En cas d'arrêt de l'équitation à Jul hyppos, aucun remboursment ne sera effectué sur le montant de la licence et de l'adhésion. Pour le montant des cours, un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception est obligatoire, quelque soit le motif. Le cavalier peut monter ou non pendant ces 2 mois, le montant de ces 2 mois de cours est du quelque soit son choix.

=> PRESTATIONS ET TARIFS: Voir l'affichage pour connaître les tarifs. Toutes les activités du centre équestre sont à régler à l'inscription. Le cavalier qui n'est pas à jour du règlement ne sera pas inscrit et pourra être refusé à l'activité.

**> ACCES AUX INSTALLATIONS**: L'accès aux carrières est autorisé uniquement pendant le cours. Il est interdit d'entrer dans les prés sans autorisation. L'accès aux hangars et lieux de stockage est interdit.

**EQUIPEMENTS**: Le port de la **bombe** aux normes EN1384 est **obligatoire**. Chaque cavalier doit disposer de son casque personnel. A partir du galop 3, les casques doivent permettre une attache fixe (pas de casque réglable).

Le cavalier doit être équipé de **boots ET de chaps** (plus confortable pour le cavalier que des bottes) . Pour les cours d'obstacle, le **protège dos** est **obligatoire**. Le cavalier doit posséder son propre protège dos. Pour des raisons de sécurité, si l'équipement n'est pas complet, le cavalier peut se voir refuser l'accès au cours. Le cavalier peut utiliser son propre matériel (brosses, tapis, selle, ...) après avoir demandé l'autorisation à l'enseignant. Les écuries Jul'hyppos déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les enfants de 4 à 9 ans doivent etre équipés d'un pantalon (legging, jogging) et de bottes (bottes d'équitation ou de pluie ou bootschaps), l'adulte accompagant prévoit des chaussures fermées.

=> INTERDICTION DE FUMER: il est strictement interdit de fumer dans TOUTE l'enceinte du poney club, parking compris.

**EXECULATION:** Le parking est à disposition des cavaliers. Il est interdit de stationner sur le chemin d'accès et devant le portail. Les chiens doivent être tenus en laisse, Les écuries déclinent toute résponsabilité en cas de perte ou de vol.

- => JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE\_: signature obligatoire sur la feuille d'inscription du cavalier précédée de la mention « lu et approuvé »
- => <u>DROIT A L'IMAGE</u>: sans renseignement de votre part, vous acceptez que les écuries jul hyppos utilisent les photos et vidéos réalisées au sein du club à des fins de communication (publicité, réseaux sociaux, site internet, ...). Si vous refusez, ajouter la mention «refus à l'image » sur la fiche d'inscription. Les visages sont systhématiquement floutés.
- => <u>CODE D ACCES CAVALIER sur le site https://ecuries-julhyppos.cavasoft.fr</u>: un code d'accés personnel sera fourni au cavalier à la suite de son inscription. Si vous avez déjà un, il reste identique.

C'est sur ce site que vous pourrez éditer votre facture, réserver des séances « graine de cavalier » et toute activité, connaître vos dates de séances, voir quel cheval vous allez monter, annuler votre séance en cas d'absence, vous inscrire à une séance de rattrapage (adhésion confort uniquement) et pleins d'autres fonctionnalités à découvrir!

Les Ecuries Ju'hyppos – SIRET 513072553 – Reglement intérieur page 2/2